

## Les Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT)

sont des structures qui hébergent à titre temporaire des personnes en situation de fragilité physique, psychologique, sociale, et nécessitant un accompagnement médico-social global.

### Les ACT , “hors les murs”

sont une modalité identique aux ACT mais qui s’inscrit dans une démarche “d’aller vers” au sein du logement de la personne.

La durée d’accueil est possible jusqu’à 18 mois pour les deux types d’accompagnement..

### Le public accueilli

Public majeur, homme, femme seul(e), avec ou sans enfant(s), confrontés à des difficultés liées au logement et à des problématiques de santé nécessitant un accompagnement dans les soins et un besoin de coordination.

La réussite de l’accompagnement repose principalement sur l’adhésion et l’engagement de la personne accueillie. L’objectif est de permettre aux personnes accueillies sur les ACT de travailler ensemble une sortie du dispositif vers un chez soi adapté aux besoins, moyens et souhaits de la personne.

### Mission et rôle de l’équipe

La mission des ACT consiste en un accompagnement global autant sur le volet médical, social que psychologique.

L’équipe pluridisciplinaire composée d’un médecin, d’une infirmière, d’un psychologue, d’une éducatrice et d’un(e) chef(fe) de service interviendra auprès de la personne pour la soutenir dans ses démarches administratives (accès aux droits), démarches médicales (suivi et coordination des soins) et démarches professionnelles.

L’équipe s’appuiera également sur les partenaires du territoire en mettant les personnes en lien conformément à leur projet personnel.

Les modalités d’intervention se font à travers des visites à domicile, des entretiens dans nos bureaux, des appels téléphoniques et ateliers collectifs et/ou individuels (cuisine, bien être, ballades...).

### Procédure d'admission

Pour obtenir un dossier, contacter le service des ACT :

09.88.46.51.39

[act.avranches@adseam.asso.fr](mailto:act.avranches@adseam.asso.fr)

Suite à la réception de votre dossier, un entretien vous sera proposé. Il se déroulera en 2 temps :

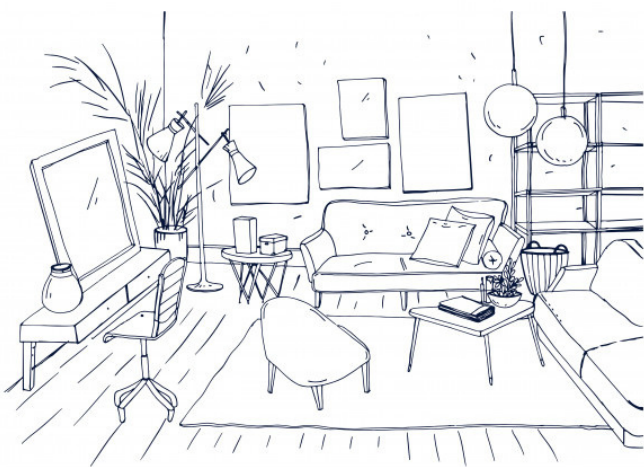
La cheffe de service et l’éducatrice présentent le service, les règles et recueillent les informations en s’appuyant sur le volet social préalablement renseigné.

Le médecin et l’infirmière procèdent ensuite à l’évaluation des besoins en matière d’accompagnement médical et de la pertinence de l’orientation.

Sur demande, vous avez la possibilité de visiter le logement.

Le 1er jour, l’équipe vous accompagnera dans votre nouveau logement et vous présentera les différents documents (livret d’accueil, règlement de fonctionnement, ...).





**Le service est ouvert du lundi  
au vendredi de 9h à 17h30.**

Les ACT disposent de 6 appartements (T2, T3, T4), situés à Avranches dans le quartier de la Turfaudière, à proximité des commodités.

Tous les appartements sont entièrement meublés et équipés.

Il vous sera demandé une participation de 2 euros par jour.

Les animaux sont acceptés dans les logements.

4 mesures d'accompagnement ACT Hors Les Murs sont proposées

# Les appartements de coordination thérapeutique

MANCHE  
TERRITOIRE SUD

## Coordonnées

Bureaux administratifs

40 rue Jean de Vittel  
La Chaussonnière  
50300 AVRANCHES

Tél. : 09.88.46.51.39

[act.avranches@adseam.asso.fr](mailto:act.avranches@adseam.asso.fr)  
[www.adseam.asso.fr](http://www.adseam.asso.fr)

